

-----  
 DECRET N° 2024 / 07851 /PM DU 31 DEC 2024  
 portant nomination d'un responsable au Ministère de la Santé  
 Publique.-

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 35/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

**DECRETE :**

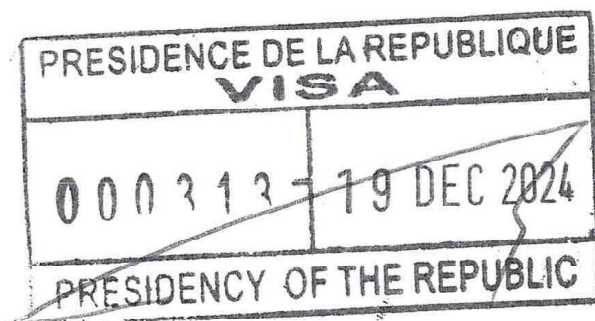
**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère de la Santé Publique :

**HOPITAUX CENTRAUX**

**HOPITAL LAQUINTINIE DE DOUALA**

**Directeur :** Madame **NDOM IDJEM Marie Solange épouse EBONGUE MANGA**, Médecin Cardiologue (Matricule 651271-G), précédemment Conseiller Médical et Chef du Service de Cardiologie à l'Hôpital Laquintinie de Douala, en remplacement de Monsieur ESSOMBA Noël Emmanuel, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2.**- Le présent décret sera publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-



Yaoundé, le 31 DEC 2024

**LE PREMIER MINISTRE  
 CHEF DU GOUVERNEMENT**



**Joseph DION NGUTE**